Liturgie du Carême et de la Semaine Sainte

Lundi 30 mars 2020

Évangile de Jésus-Christ selon saint Jean 8,1-11.

En ce temps-là, Jésus s'en alla au mont des Oliviers.

Dès l'aurore, il retourna au Temple. Comme tout le peuple venait à lui, il s'assit et se mit à enseigner.

Les scribes et les pharisiens lui amènent une femme qu'on avait surprise en situation d'adultère. Ils la mettent au milieu,

et disent à Jésus : « Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère.

Or, dans la Loi, Moïse nous a ordonné de lapider ces femmes-là. Et toi, que dis-tu ? »

Ils parlaient ainsi pour le mettre à l'épreuve, afin de pouvoir l'accuser. Mais Jésus s'était baissé et, du doigt, il écrivait sur la terre.

Comme on persistait à l'interroger, il se redressa et leur dit : « Celui d'entre vous qui est sans péché, qu'il soit le premier à lui jeter une pierre. »

Il se baissa de nouveau et il écrivait sur la terre.

Eux, après avoir entendu cela, s'en allaient un par un, en commençant par les plus âgés. Jésus resta seul avec la femme toujours là au milieu.

Il se redressa et lui demanda : « Femme, où sont-ils donc ? Personne ne t'a condamnée ? »

Elle répondit : « Personne, Seigneur. » Et Jésus lui dit : « Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pèche plus. »

Paroisse Missionnaire de Carpentras